



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Feuille de route numérique académique 2018-2019

Cadre académique pour le développement du numérique éducatif



SOMMAIRE

1. Bilan

2. Plan d'action 2018-2019 :

Renforcer les usages du numérique éducatif

2.1. Axes d'intervention en direction de la communauté éducative

- Valorisation de l'offre de ressources et services
- Accompagnement de proximité des équipes éducatives
- Animation des communautés
- Formation
- Evaluation des pratiques

2.2. Dispositifs structurants

- Labels
- M'L@b
- Ville apprenante UNESCO
- Fablabs
- Filière edtech
- Lien avec le supérieur
- Projet EFRAN argumentation et numérique
- Transfert de la maintenance

2.3. Évènements autour du numérique

- Séminaire académique
- Edugam Jam
- Semaine de la classe inversée
- 1.2.3 scratchez
- Ludovia 2019
- Journées numériques départementales
- Salon de l'enseignement supérieur

2.4. Organisation

- Niveau académique
- Niveau région académique

BILAN

Le projet académique prend fin cette année. Il est en cours d'évaluation.

De 2015 à 2018, l'académie de Montpellier a fait du numérique éducatif une priorité au service des apprentissages des élèves. Il s'agissait de réduire les inégalités entre les élèves, de faciliter leur l'insertion sociale et professionnelle et de faire évoluer les pratiques de classe pour faciliter les différentes modalités d'apprentissage des élèves.

Les 6 axes de travail pour la DANE de 2015 à 2018 ont été :

1. La mise à disposition d'un environnement numérique de confiance pour les usages pédagogiques
2. L'offre de ressources numériques adaptées aux pratiques pédagogiques
3. L'accompagnement des dispositifs pédagogiques permettant aux élèves d'acquérir des compétences numériques
4. Le soutien et le développement de dynamiques d'innovation et d'incubation relatives au numérique éducatif
5. La poursuite de la formation et de l'accompagnement de la communauté éducative au, par et avec le numérique
6. Les partenariats avec les acteurs territoriaux du numérique éducatif

Au cours de la période écoulée correspondant au dernier projet académique, d'importants efforts ont été consacrés aux développements techniques et fonctionnels des ENT et à la production de ressources numériques pédagogiques.

Les conditions d'usages sont désormais réunies pour que l'attention soit portée sur leur développement à de nouvelles échelles et sur leur évaluation.

PLAN D'ACTION 2018-2019 : Renforcer les usages du numérique éducatif

2.1. Axes d'interventions en direction de la communauté éducative

Forte de nouveaux moyens, et afin de développer significativement les usages, la DANE va développer son activité autour de 5 axes :

1. L'accompagnement de proximité des équipes éducatives
2. La valorisation de l'offre de ressources et services
3. L'animation des communautés
4. La formation
5. L'évaluation des pratiques pédagogiques

2.1.1. Accompagner les équipes éducatives

Objectif 1 : Accompagner au plus près les EPLE et les écoles

Le nombre de correspondants départementaux auprès des collèges et des lycées est en augmentation et leur action s'amplifie afin d'accompagner les établissements dans leur appropriation du numérique. Le maillage de proximité dans le premier degré se structure avec l'identification nouvelle des ERUN (Enseignants Référents pour les Usages du Numérique) et l'action des CPC (Conseillers Pédagogiques de Circonscription).

Mesure 1 : Soutenir les usages et l'innovation

Les référents numériques du premier et second degré détiennent une expertise sur les usages pertinents et les ressources pouvant être mobilisées par les enseignants. Ils accompagneront les équipes éducatives au sein des établissements pour développer les usages. Le cadre de confiance proposé par les deux ENT académiques pour le premier et le second degré permet des usages pédagogiques sécurisés.

Se dotant d'un pôle de veille d'innovations avec le numérique, la DANE va poursuivre les actions spécifiques d'impulsion et d'accompagnement de l'apprentissage du code et de la programmation, de la robotique, de la classe inversée, des escape game...

Mesure 2 : Accompagner le plan numérique et le dispositif écoles numériques innovantes et ruralité (ENIR)

Dans le cadre du partenariat avec les collectivités, les 42 collèges numériques bénéficiant des tablettes en équipements individuels ou en classes mobiles ainsi que les 66 écoles dotées de classes mobiles bénéficieront d'un accompagnement permettant l'intégration de ces matériels dans une pédagogie active. Le dispositif ENIR permettra d'équiper les écoles rurales en ciblant le partenariat communes / Etat sur les territoires ruraux.

La phase 1 du dispositif ENIR va permettre de finaliser l'équipement de 56 premières écoles rurales de l'académie et la phase 2 sera lancée à la rentrée en poursuivant le partenariat entre les communes et l'état sur les territoires ruraux.

<i>Données chiffrées au 28/06/2018 :</i>	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P.O	TOTAL
Nb d'écoles primaires et élémentaires	265	358	391	75	178	1267
Ecoles numériques	10	17	10	2	27	66(5%)
Nb de collèges	28	54	77	12	31	202
Collèges labellisés numériques	21	32	43	11	25	132 (65%)
Collèges numériques	5	13	4	2	18	42 (21%)
Nb de Lycées	10	19	32	4	13	78
Lycées labellisés numériques	10	19	32	4	13	78 (100%)

Mesure 3 : Accompagner la politique de labellisation

La DANE met en œuvre en lien avec la DS2I la démarche de labellisation des collèges et des lycées. Les établissements du second degré bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour entrer dans la labellisation ou augmenter leur niveau de labellisation. La DANE proposera des audits numériques permettant aux équipes éducatives de s'approprier la démarche qualité de la labellisation numérique en s'appuyant sur les commissions numériques. La labellisation des écoles entre en phase expérimentale.

- La commission numérique

Le conseil pédagogique qui est une instance de coordination des enseignements et des activités scolaires s'enrichit de la commission numérique pour élaborer le projet numérique de l'EPL.

Sous le pilotage du chef d'établissement, cette commission numérique pourra être co-animée avec le référent pédagogique numérique, elle réunira plusieurs membres de la communauté éducative afin de réfléchir à court et moyen termes sur la politique numérique de l'établissement en matière d'équipements, de formation, de ressources, d'accompagnement et de développement des usages pédagogiques du numérique.

La référence aux critères d'attribution au Label Numérique Éducatif qui est un outil d'aide au pilotage permettra d'alimenter le travail de cette commission.

Les conseillers départementaux de la DANE contribueront au dispositif d'accompagnement territorial et une formation académique sera mise en place dans le cadre du PAF 2018 pour les membres de cette commission.

Mesure 4 : Impliquer les corps d'inspection

Les corps d'inspection seront mobilisés pour favoriser les usages du numérique notamment grâce à des référentiels partagés d'évaluation et d'accompagnement. Des réunions avec les référents numériques parmi les corps d'inspection se tiendront au retour de chaque période de vacances pour assurer le suivi des projets.

Objectif 2 : Accompagner les usages par les collaborations interservices

Les projets des établissements scolaires bénéficieront des regards croisés et articulés des différentes délégations et services du rectorat (DAP, DAFPEN, CARDIE, DAAC, DAREIC, DAVL, CLEMI...). La DANE est au service des délégations pour apporter son expertise à tous les types de projets.

2.1.2. Valoriser l'offre de ressources et services

Objectif : Mettre en valeur du capital de l'académie

Mesure 1 : Favoriser l'appropriation pédagogique des ENT académiques

L'académie est dotée de deux ENTs disponibles l'un pour les élèves des écoles et l'autre pour les élèves des collèges et des lycées. Ces deux environnements de confiance permettent les usages du numérique pédagogique et la gestion de la vie scolaire dans des conditions sécurisées par l'académie qui les héberge.

L'ENT école concerne à la rentrée 2018 plus de 60% des écoles par engagement des communes. Il ne connaîtra pas de nouvelle version majeure cette année, ce qui permettra de renforcer l'appropriation de ses nouvelles fonctionnalités et de ses ressources pédagogiques.

La totalité des collèges et des lycées disposent d'un accès à l'ENT second degré. Ce dernier doit être renouvelé pour la rentrée 2019 à l'échelle de la région académique et permettra une meilleure expérience pour ses utilisateurs. L'année précédant ce renouvellement est consacrée au choix du nouvel ENT et à la préparation du changement. L'ENT actuel continue de proposer des contenus pédagogiques, en particulier via "s@fire" qui compile des propositions mutualisées pour les élèves.

Utilisée de façon expérimentale, la fonctionnalité "cycle 3" permettant de relier les deux ENT sera proposée plus largement.

Mesure 2 : Faire évoluer la trilogie MCN et les socles applicatifs

La trilogie MCN, Mon Cartable Numérique de l'Écolier (MCNE), du Collégien, du Lycéen poursuit son évolution en actualisant les ressources et en améliorant l'ergonomie d'accès. Les cartables numériques compilent des logiciels et ressources libres de droits portables sur clé USB et téléchargeables gratuitement.

Dans le cadre du transfert de la maintenance informatique, les conseils départementaux intègrent progressivement les contenus de MCNC dans leur périmètre de gestion des équipements informatiques pour l'ensemble des collèges sous la forme de socle applicatif et de pack de ressources.

Mesure 3 : Faire évoluer la présentation et l'accompagnement des ressources

La quantité et la variété des ressources nationales et académiques appellent à repenser l'accès à ces ressources et leur promotion afin que l'accompagnement à leur usage puisse devenir plus efficace. Le portail internet de la DANE sera réorganisé pour augmenter la lisibilité de l'offre de ressources (eStore, jeux numériques...)

Mesure 4 : Proposer un guichet pédagogique en ligne sur le numérique

L'outil académique d'assistance ITOP déployé fin 2018 sera utilisé pour proposer un guichet pédagogique à tous les enseignants en leur permettant de solliciter à distance les membres de la DANE pour des réponses personnalisées sur des questions liées aux usages et aux ressources.

2.1.3. Animer les communautés

Objectif : Créer des relations entre les acteurs du numérique à tous les échelons

Mesure 1 : Créer des groupes d'utilisateurs

Des groupes d'utilisateurs regroupant les différents types d'usagers des services numériques en inter degrés seront créés. Ils permettront d'adapter les propositions aux besoins exprimés.

Mesure 2 : Développer les projets et dynamiques fédérateurs

Des actions spécifiques seront menées autour de la robotique pédagogique, de la classe inversée, des escape game.

Mesure 3 : Créer un observatoire des usages

A travers l'accompagnement des établissements et des projets par les référents numériques, les IAN et la collaboration inter-services, un observatoire des usages sera mis en place. Un mapping dédié permettra d'accroître la visibilité et le partage des pratiques pertinentes en facilitant les contacts entre des établissements ou des écoles qui mènent des initiatives semblables.

Mesure 4 : Utiliser la visioconférence

Le pôle VISi@CAD continuera à être mobilisé pour faciliter les communications en offrant à tous les acteurs des outils adaptés aux échanges et à la collaboration.

Les enfants hospitalisés peuvent bénéficier grâce à la visioconférence d'un lien avec la classe. La région a accepté de doter le CHU d'ordinateurs, nous travaillons à l'obtention d'un label inclusion pour ce travail de partenariat pour mettre en avant le numérique inclusive.

2.1.4. Former les enseignants

Objectif : Accroître les compétences professionnelles en matière d'enseignement avec le numérique

Mesure 1 : Poursuivre la formation des enseignants

L'académie de Montpellier poursuit son accompagnement des enseignants dans la modification des pratiques pédagogiques induites par le numérique et dans la nécessité de développer chez leurs élèves des compétences nouvelles liées au numérique.

Les formations disciplinaires intègrent toutes un volet numérique et le volet numérique du plan de formation propose près de 30 dispositifs de formation propres aux enjeux de l'introduction du numérique dans les pratiques.

En parallèle, l'offre de parcours de formations à distance se déploie permettant à un plus grand nombre d'enseignants de se former par le numérique.

Tous les référents numériques 1er et 2nd degré suivront un parcours de formation de formateurs dédiée et personnalisée afin qu'ils puissent être formateurs de proximité dans leur établissement et auprès de

leurs écoles et y accompagner les usages du numérique. L'ensemble des référents numériques des « collèges numériques » ont un parcours de formations spécifique.

Des événements dédiés au numérique éducatif contribuent à la formation des personnels d'encadrement et des formateurs de l'académie comme le séminaire académique annuel sur le numérique éducatif ou l'université d'été de Ludovia dont l'académie est partenaire.

Mesure 2 : Favoriser la prise en compte du numérique éducatif dans la formation initiale

Le lien avec l'ESPE se renforcera au bénéfice de la formation initiale des enseignants du premier et du second degré. L'animation de communautés intégrera les acteurs de l'ESPE.

2.1.4. Evaluer les pratiques pédagogiques

Objectif : Obtenir des indicateurs pertinents sur le développement des usages dans l'académie

Mesure 1 : Établir un baromètre annuel des usages du numérique

En complément de la mise en œuvre de l'observatoire académique des usages, un dispositif d'enquête auprès des établissements sera élaboré par la DANE afin d'identifier :

- Les évolutions dans une perspective pluriannuelle et envisager les variables qui peuvent expliquer les évolutions constatées ;
- Les besoins des enseignants de l'académie dans leur rapport professionnel et personnel au numérique éducatif ;
- Les facteurs de blocage et de résistance au changement : freins, peurs, risques perçus.

Mesure 2 : Outiller les corps d'inspection

Les corps d'inspection bénéficieront de solutions numériques les renseignant sur les caractéristiques des établissements en matière de numérique et leur permettant de signaler des dynamiques et usages observés.

2.2. Dispositifs structurants

Afin de structurer sa stratégie en faveur du numérique éducatif, l'académie est dotée de dispositifs permettant aux établissements de s'inscrire dans des démarches à forte valeur ajoutée.

- Labels numériques
- M'L@b
- Ville apprenante UNESCO
- Fablabs
- Filière Edtech
- Lien avec le supérieur
- Projet EFRAN argumentation et numérique
- Transfert de la maintenance

2.2.1. Labels numériques

Objectif : Augmenter le nombre d'établissements labellisés et le niveau de certification des labels

Mesure 1 : Accompagner les lycées dans la démarche de labellisation

En 2017-2018, 100% des lycées ont obtenu le label numérique (75% en 2016-2017) : 54 lycées possèdent le label niveau 1, 17 les niveaux 2 et 7 le niveau 3. L'objectif est désormais d'améliorer le niveau de labellisation des établissements de niveau 1, en actionnant les leviers qui permettent d'augmenter les usages pédagogiques du numérique (formations ciblées en fonction des besoins identifiées, formation entre pairs...).

Nous donnerons à cet accompagnement une dimension « région académique » en travaillant à sa conception et mise en place en collaboration avec la DANE de Toulouse.

Mesure 2 : Accompagner les collèges dans la démarche de labellisation

En 2017-2018, 64% des collèges ont obtenu le label numérique (63% en 2016-2017) : 48 collèges possèdent le label niveau 1, 59 le niveau 2 et 25 le niveau 3. La dynamique montre une augmentation des collèges labellisés vers les niveaux supérieurs. L'objectif reste d'accompagner 36% de collèges non encore labellisés, et de faire monter en compétence les collèges de niveau 1 (en utilisant les mêmes leviers que pour les lycées).

Mesure 3 : Initier la démarche de labellisation des écoles

L'extension de la démarche de labellisation aux écoles fait l'objet d'une étude et pourra concerner en 2018-2019 certaines écoles à titre expérimental.

2.2.2. Incubateur M'L@b

Objectif : Favoriser l'innovation et l'incubation de projets numériques

Dans le cadre d'un dispositif de la direction du numérique éducatif (DNE), l'incubateur M'L@b a pour mission de créer un écosystème propre à porter les projets pédagogiques innovants et à valoriser le capital de l'académie de Montpellier en matière de ressources produites et partagées, d'organisation d'événements en lien avec les entreprises du numérique qui sont particulièrement florissantes (DELL, IBM, Orange Occitanie etc.) ainsi que les pépites du secteur Edtech qui appartiennent à la FrenchTech. Ces startups Edtech créent les outils qui grâce à M'L@b pourront être expérimentés dans les classes selon un protocole sécurisé tant pour ce qui relève de la pédagogie et de la didactique que pour la protection des données. Ces expérimentations qui mettront en contact concepteurs et utilisateurs seront le gage de la création de meilleurs outils pour la classe.

L'incubateur répond aux perspectives de développement de l'enseignement numérique qui vise à relier les espaces cloisonnés d'apprentissage, à fédérer les dynamiques indispensables aux nouvelles formes pédagogiques (classe inversée, à 360°, etc.) et à développer les synergies entre les établissements d'enseignement, les institutions du territoire et les entreprises.

A ce titre, il porte le principe de la pédagogie comme levier de transformation dont le numérique est l'instrument dans les classes.

2.2.3. Label UNESCO ville apprenante

Objectif : Faire de Montpellier une ville apprenante pour l'UNESCO

Une « ville apprenante » mobilise toutes ses forces vives pour assurer à ses citoyens un apprentissage de qualité tout au long de la vie, de l'éducation de base à l'enseignement supérieur, sans oublier l'éducation informelle. L'académie soutient la candidature de Montpellier en l'intégrant dans le dispositif M'L@b autour de la thématique des langues vivantes.

2.2.4. Fablabs

Création de fablabs qui seront des lieux ouverts aux élèves, aux enseignants et aux parents pour favoriser l'inclusion numérique et développer une acculturation au et par le numérique.

2.2.5. Edtechs

Objectif : Faire bénéficier les établissements des apports des solutions développées par les sociétés du numérique

L'écosystème numérique de notre territoire est très riche, à Montpellier tout comme à Toulouse. Les liens noués avec le cluster South digital, la fondation Face, French tech, les universités avec Pépites et les humanités numériques, sans oublier les IUT nous offrent la possibilité de mettre en place des partenariats et des "pilotes" (AMI) avec les startups.

Mesure : Permettre une ouverture sur l'entreprise

Le projet « Séquence d'observation en milieu professionnel dans une société du numérique » bénéficie d'un contexte très compétitif dans le domaine de l'innovation numérique, le territoire de l'agglomération de Montpellier s'est démarqué par le label national « French Tech ». L'académie de Montpellier a souhaité faire profiter à ses élèves d'une ouverture sur le monde de l'entreprise innovant du numérique dans le cadre du stage en entreprise.

Les entreprises accueillant les stagiaires s'engagent à proposer durant les cinq jours de présence un accompagnement spécifique permettant de découvrir à partir d'un produit la chaîne de production et les acteurs.

Ce projet permet d'éveiller les élèves de 3^{ème} dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel aux métiers du numérique, allant d'un niveau I à V de formation, présents sur le territoire régional.

2.2.6. Lien avec le supérieur

Objectif : Renforcer les liens avec les universités

Mesure 1 : Permettre aux enseignants de bénéficier des apports de la recherche

Dans le cadre de l'incubateur M'L@b, les établissements scolaires pourront participer à des recherches / actions menées avec l'Université Paul-Valéry-Montpellier et les sociétés du numérique.

Mesure 2 : Favoriser l'inclusion numérique des lycéens et des étudiants

Au sein d'une collaboration entre les universités et le CROUS, la DANE interviendra dans le cadre d'actions visant à faciliter l'intégration du numérique dans la vie étudiante. Une continuité entre le lycée et le supérieur sera recherchée.

2.2.7. Projet e-FRAN

Objectif : Développer une plateforme de débat en ligne

Engagée depuis 2015 dans une expérimentation autour de l'outil "Dialoguea" en lycée, l'académie de Montpellier est partenaire du projet lauréat e-FRAN qui est un des 9 projets soutenus au niveau national par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Du point de vue du numérique, l'enjeu est non seulement de concevoir et de développer une plateforme numérique, mais aussi d'inventer ou de renouveler certaines méthodologies de l'intelligence artificielle : interfaces fluides qui guident le débat et organisent les données (IHM), analyse automatique des interventions dans le débat (traitement automatique des langues), analyse automatique des raisonnements dans le débat (logique).

Pour la troisième année, une dizaine d'enseignants de lycée seront formés pour participer au projet. Ils mettront en œuvre dans leurs classes, avec leurs élèves, un protocole établi avec les scientifiques. Les résultats de ces expérimentations permettent de faire évoluer l'outil pédagogique en ligne.

2.2.8. Transfert de la maintenance

Objectif : Mettre en œuvre le partage des compétences entre l'état et les collectivités sur le numérique.

Mesure 1 : Transfert vers les conseils départementaux

Le travail avec les cinq conseils départementaux va se poursuivre en 2018-2019. Des rencontres régulières avec les départements pour dynamiser le transfert de la maintenance sont organisées par DANE et DS2I pour qu'informatique et numérique favorisent ce transfert. La conduite du changement menée par la DANE auprès des établissements se fait sous la forme de participation aux réunions des CDN (correspondants départementaux numériques), une formation des référents pédagogiques du numérique dont la lettre de mission est revue dans le cadre du transfert, et un accompagnement des établissements au cours des réunions organisées par les départements.

La DANE mène un travail très spécialisé de constitution d'un socle MCNC de logiciels et de ressources qui constitue le master installé et maintenu par le département dans chaque collège concerné par le transfert. Ce master a été constitué en collaboration avec les corps d'inspection ; il est révisable chaque année.

Mesure 2 : Transfert vers le conseil régional

Au niveau de la région, l'académie dispose d'un cartable numérique (MCNL) intégré dans les ordinateurs des lycéens fournis par le conseil régional pouvant être décliné pour les postes informatiques des lycées.

2.3. Évènements autour du numérique

2.3.1. Séminaire académique 2019

Le séminaire académique annuel permet aux acteurs de l'Éducation nationale (400 lors de l'édition 2018) d'échanger autour des usages du numérique éducatif au service de la pédagogie, des apprentissages et de la réussite de tous les élèves. L'édition 2019 correspond à la 6ème édition et se déroulera fin mars, début avril.

2.3.2. EduGame Jam 2019

Cet évènement a pour objectif de créer un jeu vidéo sur un temps limité (30h consécutives) car cela correspond à un véritable défi créatif, car elle nécessite à la fois des compétences d'enseignant et de créateur de jeu. Ainsi, l'EduGame Jam se propose de réunir ces deux mondes qui ont rarement l'occasion de se croiser : créateur de jeu vidéo (game designer / programmeur / graphiste / sound designer) et enseignant (1er degré ou 2nd degré). Cette 3ème édition se déroulera fin mars 2019, en collaboration avec CANOPE et FrenchTech.

2.3.3. Semaine de la classe inversée (CLISE 2019)

La semaine de la classe inversée est l'occasion de mieux découvrir et comprendre la classe inversée à l'aide d'acteurs locaux. La DANE s'associe à l'association "Inversons la classe", pour organiser, sur le territoire académique, les inscriptions des enseignants à cet évènement, afin qu'ils puissent se rendre dans la classe d'un collègue pratiquant cette pédagogie. Pour cette 4ème édition, nous souhaitons poursuivre la dynamique engagée (plus de 20 professeurs inverseurs, plus de 100 enseignants formés).

2.3.4. Concours 1.2.3 Scratchez ! 2019

L'évènement 1.2.3 Scratchez !, organisé par la DANE, est un concours de codage avec pour objectif de faire réaliser aux élèves, par groupes, une production de leur choix. L'accès à l'évènement est libre, gratuit et ouvert à tous. A partir du mois d'octobre, l'enseignant inscrit ses élèves de cycle 2, 3, 4 ou de lycée. La 2ème édition de ce concours se termine fin mars 2019 : le vote final du jury récompense, par niveau, le meilleur graphisme, le meilleur remixage et le prix de l'originalité. Des robots sont attribués aux équipes gagnantes.

2.3.5. Ludovia 2019

Dans le cadre du partenariat entre l'académie de Montpellier et Ludovia (université d'été du numérique), les enseignants, chefs d'établissements et inspecteurs ont la possibilité de participer à cet évènement à Ax-Les-Thermes en Ariège.

2.3.6. Les journées numériques départementales

Le département du Gard organise le 16 octobre 2018 une journée numérique dans deux collèges : Saint Ambroix (thème : les métiers de demain), Bellegarde (thème : Ecocitoyenneté et numérique). La DANE réalise, en amont dans ces deux établissements, des formations à l'usage pédagogique des EIM (tablette), afin que des professeurs animent des ateliers numériques avec leurs propres élèves (principe de la pairagogie).

Les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales sont en phase de réflexion pour organiser de telles journées.

2.3.6. Salon de l'enseignement supérieur

Un stand Mixité et numérique permettra de mieux informer les jeunes filles sur la filière du numérique et ses nombreux métiers.

2.4. Organisation

Le développement du numérique éducatif repose sur les compétences que se partagent l'Etat et les collectivités dans des champs d'intervention relevant de la pédagogie, de l'éducatif et du technique. Par nature, les projets menés pour développer les usages requièrent des synergies entre organisations et en leur sein.

2.4.1. Au niveau académique

Objectif : Adopter une organisation au service de la stratégie académique

Mesure 1 : Réunir les instances permettant la gouvernance du numérique éducatif

Au niveau académique

- **Comité de pilotage académique** (2 fois par an)
- **Comité académique des IEN TICE** (2 fois par an)
- **Comité académique ASH** (2 fois par an)

Dans les établissements

- des **commissions numériques** seront créés au sein des EPLE pour traiter de l'ensemble des questions liées au numérique dans les établissements du second degré.

Avec les partenaires

- **Comité régional pour l'éducation numérique (CREN)** avec les conseils départementaux et le conseil régional.

Mesure 2 : Adapter la collaboration DANE-DS2I aux enjeux actuels du numérique éducatif

Le meilleur niveau d'efficacité dans la collaboration des deux services sera recherché en s'appuyant sur le bureau DANE sous la responsabilité d'un chef de bureau de la coordination DS2I-DANE. Issu de la DS2I, le chef de bureau est également chef de projet des ENT.

La DANE intervient dans une logique de maîtrise d'ouvrage dans des projets auxquels la DS2I apporte les compétences nécessaires en termes de maîtrise des systèmes d'information, de développements et d'infrastructures.

Mesure 3 : Garantir la sécurité des usages et l'adaptation des infrastructures et des équipements

La DS2I participe au groupe de travail national chargé de définir un référentiel de sécurité aux collectivités à appliquer dans le cadre du transfert de la maintenance.

Les 2 ENT (1D et 2D) sont hébergés par l'académie et offrent à l'ensemble de nos usagers des accès sécurisés.

Les collectivités améliorent substantiellement les débits mis à disposition des EPLE et cela va s'améliorer au fur et à mesure de la mise en place du transfert de la maintenance. Les 2 DSI travaillent avec la collaboration d'Orléans à la mise en place de la fédération d'identité entre les 2 académies pour accentuer la mutualisation de pratiques.

La DS2I met à la disposition de l'ensemble des écoles de l'académie de Montpellier qui le souhaitent un outil de filtrage Web (Websense) pour sécuriser l'accès des élèves à internet.

2.4.2. Au niveau de la région académique

Objectif : Développer des services et outils cohérents au niveau du territoire de la région académique

Mesure 1 : Echanges et collaborations

La construction des échanges entre les deux DANE de la Région académique se poursuivra au travers de la convention cadre de région académique entre les deux académies et le conseil régional. Le volet numérique de cette convention permettra :

- de poursuivre le travail commun de labellisation des lycées à l'échelle des deux académies en augmentant le nombre d'établissements labellisés ;
- de préparer la mise à disposition d'un nouvel ENT unique second degré à la rentrée 2019 et d'un socle applicatif lycées pour tout le territoire de la région Occitanie ;
- de former les enseignants à l'usage pédagogique de l'oRdi région.

La construction des échanges entre les deux DAN de la Région académique se fait, depuis plusieurs années, dans un climat de transparence avec le souci de la mutualisation des informations et des compétences.

Chaque territoire a pu développer des expertises particulières (expérience de déploiements massifs de matériels, lien école/entreprise, priorité au premier degré et publics ASH, capacité d'éditorialisation, parcours de formation M@gistère...) qui seront renforcées par les différents projets e-FRAN et incubateurs.

Au vu de la taille du territoire et des modes de fonctionnement présentés ci-dessus, la coordination se fait au mieux des expertises de chaque académie, au service d'une montée en compétences de chacun pour une plus-value régionale.

En effet, le modus operandi du traitement des différents dossiers communs (renouvellement de l'ENT, appels à projet L@bel lycée numérique, socle applicatif, mutualisation des informations) a montré que **des organisations plus agiles étaient possibles et bien plus efficaces dans le domaine du numérique que les organisations pyramidales et la culture des silos**. Ce type de culture professionnelle est fondé sur la réactivité des acteurs et sur leur capacité à solliciter les expertises au plus près du terrain pour un travail en collaboration.

Mesure 2 : Des projets mutualisés

- **ENT 2D**

Le chantier du renouvellement de l'ENT est un exemple de collaboration vertueuse entre la région, les deux académies (DANE et DSI) et les départements, sans oublier les chefs d'établissement.

Nous élaborons le cahier des charges du futur ENT des lycées et collèges et nous travaillons avec la Région pour proposer des ressources numériques. Pour y parvenir nous avons co-construit une grille d'observables basés sur le SDET (schéma directeur des environnements numériques de travail) puis invité avec la Région les 4 principaux éditeurs d'ENT à venir présenter leurs solutions devant des chefs d'établissement, les collectivités départementales et des enseignants. Ce travail a été mené par les deux DAN et leurs équipes et les deux DSI de Toulouse et de Montpellier.

Cette réunion a permis de poser les bases de dialogue et de discussion entre tous pour fixer un calendrier pour le cahier des charges et l'ensemble des opérations à mener dans les différentes collectivités.

- **Label lycée numérique, ressources associées et évaluation du dispositif**

Dans le même esprit, les deux académies et la région développent une culture de la collaboration et de la coopération en travaillant ensemble au l@bel lycée numérique.

La campagne de labellisation est commune aux deux académies, le questionnaire est co-rédigé par la région et les académies (et la DRAAF), les critères de sélection négociés ensemble. Les niveaux de labellisation au nombre de trois conformément à la maturité numérique des établissements sont définis

de la même façon. La plateforme utilisée par les établissements pour candidater a été développée par la DS2I de l'académie de Montpellier.

Les lycées labellisés sont dotés d'ordinateurs par la région dès la classe de seconde et un socle applicatif lycée (MCNL mon cartable numérique du lycéen) initié par l'académie de Montpellier est installé sur les ordinateurs. Le contenu de ce socle est aujourd'hui mis à jour chaque année par les deux académies.

A ce stade de notre collaboration, nous avons envisagé entre les délégations académiques pour le numérique de favoriser des choix éclairés en matière d'indicateurs d'évaluation du L@bel Lycée numérique.

Nous avons mis en place dans le dossier de demande de label, une partie évaluation dont dépend l'attribution du label. Les lycées qui ne parviennent pas à une évaluation satisfaisante au regard des critères de labellisation sont accompagnés par les équipes de chaque DANE.

L'intérêt de cette évaluation est que nous disposions d'un diagnostic établissement afin de faire porter les efforts d'accompagnement sur les véritables besoins. De plus, nous allons paralléliser les actions d'accompagnement entre les deux académies pour valoriser les actions communes et créer des synergies (échanges de supports, création d'un parcours M@gistere commun etc.).